

Séance du 20 décembre 2012

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Le conseil municipal, régulièrement convoqué le 14 décembre 2012, s'est réuni au lieu habituel de ses séances et a délibéré sur la question suivante dont le compte-rendu a été affiché à la porte principale de la mairie.*

-oOo-

**PRESENTS** : M. Grenet, Maire-Président ; Mme Lauqué, M. Millet-Barbé, Mme Dumas, M. Labayle, Mme Bisauta, MM. Gouffrant, Soroste, Mme Gibaud-Gentili, M. Jaussaud, Adjoint ; MM. Pommiez, Saussié, Causse, Mme Boé, MM. Lacassagne, Escapil-Inchauspé, Gastambide, Mmes Doucet-Joyé, Salducci, Pibouleau-Blain, MM. Soudre, Aguerre, Etcheto, Mme Thicoïpé, MM. Ugalde, Barrère, Conseillers Municipaux.

**ONT DONNE POUVOIR** : M. Etchegaray à Mme Lauqué, Mme Durruty à M. le Maire, M. Lozano à Mme Gibaud-Gentili, Mme Chevrel à M. Escapil-Inchauspé, Mme Chabaud-Nadin à M. Pommiez, Mme Darmendrail à M. Lacassagne, Mme Castel à Mme Doucet-Joyé, Mme Demont à Mme Salducci, M. Arandia à Mme Bisauta, Mme Touraton à Mme Boé, Mme Capdevielle à M. Etcheto, M. Bergé à Mme Thicoïpé, Mme Loupien-Suares à M. Soudre.

**SECRETAIRE** : Mme Salducci.

M. Causse présente le rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

**OBJET** : **PATRIMOINE IMMOBILIER** – Exploitation et entretien des installations thermiques des bâtiments municipaux – Avenant n° 4 au marché conclu avec la société Dalkia.

En septembre 2008, la Ville de Bayonne a passé avec la société Dalkia un marché pour la garantie totale, la gestion technique et la maintenance des installations de génie climatique, de production d'eau chaude sanitaire, de traitement d'air et de fourniture de chaleur, de ses bâtiments municipaux (marché n° 08129).

Dans le cadre de ce marché, les prestations sont identifiées de la manière suivante :

- P1 - fourniture de chaleur
- P2 - conduite des installations et maintenance
- P3 - travaux de gros entretien et de renouvellement d'équipements et d'installations.

Le patrimoine communal ne cessant d'évoluer au fil du temps, le marché a déjà fait l'objet de trois avenants ayant pour but de prendre en compte les modifications des prestations souscrites initialement.

L'avenant n° 4, qui est aujourd'hui présenté, intègre les changements intervenus à compter d'octobre 2011 et se décompose ainsi :

A compter du 1<sup>er</sup> octobre 2011

Démolition du site suivant :

- Centre social, bd Alsace-Lorraine : suppression P1, P2 et P3.

A compter du 1<sup>er</sup> juillet 2012

Modification du périmètre des sites suivants :

- Maison du Grand Ansot, bât. A - changement de la pompe à chaleur : pas de modification du P2 et P3.
- MVC Balichon - intégration du site suite à rénovation : P2 et P3 concernés.
- Complexe aquatique des Hauts de Bayonne : intégration P1, P3 et modification P2.

A compter du 1<sup>er</sup> octobre 2012

Modification du périmètre des sites suivants :

- Maison des associations - intégration au marché des frais de location-entretien du point de comptage gaz GrDF : modification P1.
- Gymnase du Polo-Beyris : suppression temporaire P1, P2, P3 suite à la fermeture du bâtiment.

Le montant initial du marché sur 10 ans, comprenant les prestations annuelles et les travaux exceptionnels, était de 7 408 128,30 € HT.

Après prise en compte des avenants n° 1, 2 et 3, le montant du marché sur 10 ans s'établissait à 6 985 458,78 € HT.

Le montant de l'avenant n° 4 représentant une plus-value de 59 891,92 € HT sur la durée restante, le montant total du marché sur 10 ans s'élève désormais à 7 045 350,70 € HT, soit une hausse de 0,85 % du montant du marché après intégration des trois précédents avenants.

Adopté à l'unanimité.

Ont signé au registre les membres présents.